

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-CF335

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur

à l'amendement n° CL|79 de Mme Obono

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

I. – Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Ce rapport présente également les enjeux relatifs à la préparation du rétablissement d'une frontière douanière avec le Royaume-Uni dans la perspective de la sortie de ce pays de l'Union européenne, les conséquences sur l'organisation de l'administration, et les moyens supplémentaires nécessaires, le cas échéant. »

II. – Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objectif de compléter l'amendement parent en étendant le champ du rapport aux conséquences du *Brexit* sur l'organisation de la Douane.

Il supprime également le III relatif aux modalités de rédaction du rapport afin d'assurer la constitutionnalité de l'amendement.